



République Française
Département LOIRET
Canton de MONTARGIS
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025_0406
INTERDICTION D'ACCES AU DOMAINE DE LISLEDON
ALERTE METEOROLOGIQUE

Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;
VU le déclenchement de l'alerte sur les risques liés aux phénomènes orageux par la préfecture du Loiret en date du 25 juin 2025 ;
VU l'information de Météo-France plaçant le département du Loiret en vigilance ORANGE ORAGES ce mercredi 25 juin 2025 à partir de 16h00 ;
VU la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;
CONSIDERANT qu'il convient, dans un souci de prévention et de sécurité publique, d'interdire temporairement l'accès au domaine de Lisledon ;

ARRETONS

Article 1 : Le domaine de Lisledon, situé sur le territoire de VILLEMANDEUR, sera fermé au public à compter du 25 juin 2025 et ce jusqu'au 26 juin 2025 à 9h00.

Article 2 : Toute activité ou présence sur le site est strictement interdite pendant cette période.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux entrées du site et publié sur le site internet de la mairie.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera passible de sanctions conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme La Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 25/06/2025

Le Maire,



Date d'affichage : 25/06/2025